

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Limitées aux professionnels

PRÉAMBULE

- Toute commande emporte de plein droit de la part de nos clients leur adhésion aux présentes conditions de vente ainsi qu'aux tarifs et barèmes en vigueur, nonobstant toute stipulation contraire figurant, le cas échéant, dans leurs propres conditions générales d'achat ou leurs bons de commande.
- Si l'une quelconque des présentes clauses se révélait nulle pour quelque motif que ce soit, seule la ou les clause(s) litigieuse(s) serai(en)t réputée(s) non écrites(s), toutes les autres dispositions demeurant valables et applicables.

COMMANDE

- La validité de nos offres, émises par nos services commerciaux, ne peut excéder un mois à compter de leur date de confirmation écrite.
- Toute commande spéciale donne lieu à la perception d'un acompte de 100% du montant de la commande. Il est expressément convenu entre les Parties, qu'en aucun cas nous ne reprendrons ni n'échangerons les produits / matériaux liés à cette commande spéciale.
- En toute hypothèse, aucune annulation de commande totale ou partielle ne sera acceptée et les marchandises fournies et acceptées ne sont ni reprises ni échangées à moins qu'il n'en soit convenu autrement. Pour tout retour de marchandises sur plan de stock du site, une décote forfaitaire d'au moins 20% sera pratiquée sur le prix de vente d'origine. Un avoir sur marchandise sera établi d'une validité de 6 mois à compter de sa date d'émission. Les poudres ne sont jamais reprises ni échangées.
- Toute commande non retirée un mois après mise en demeure de prendre livraison de la marchandise fera l'objet d'une résolution de plein droit de la vente. A titre de clause pénale, notre société conservera le paiement effectué à titre d'indemnisation. En cas de paiement partiel, le règlement intégral sera exigé au titre de cette clause pénale. Du fait de cette résolution de vente, notre société disposera de plein droit de cette marchandise.

PRIX / MODALITÉS DE PAIEMENT

- Nos prix exprimés s'entendent nets, sur la base des tarifs en vigueur, modifiables sans préavis notamment suite à la création de taxes futures, à la date de la commande ; les services, hors étude s, tels que des frais d'ouverture et de tenue de compte, de recherche de documents, d'entreposage, de transport, de taxes transport, de traitement des déchets notamment sont facturés.
- Sauf stipulation contraire, toute vente est payable comptant et sans escompte.
- Dans le cas de commandes à exécution successive ou fractionnée, le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de l'enlèvement des marchandises.
- Pour les comptes termes, le défaut de paiement d'une échéance entraînera de plein droit, si bon nous semble, l'exigibilité de toute(s) facture(s) nous restant due(s), la suspension de toutes livraisons et prestations ainsi que des facilités de paiement.
- Si la situation économique de notre client venait à se détériorer ou s'il a atteint le plafond de son encours, nous serions en droit d'exiger des garanties supplémentaires, même après réception partielle d'une commande. Son refus de fournir ces garanties supplémentaires, nous donnera droit, si bon nous semble, d'annuler ou de ne pas enregistrer la commande, sans indemnité.
- Pour tout paiement comptant par chèque, dont le montant maximum est fixé par notre direction consultable sur dépôt ou sur simple demande, il sera exigé la présentation d'un ou plusieurs documents d'identité. Au-delà de ce montant ou à tout moment, un autre mode de règlement pourra être exigé.
- Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard dont le taux est égal au taux pratiqué par la BCE pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière. Elles courent donc de plein droit dès le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. L'engagement d'une procédure de recouvrement entraîne de plein droit l'application d'une clause pénale de 15% du montant total du litige, majorés des frais et honoraires. De plus, tout retard de règlement entraînera le paiement de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret.

CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- Le transfert de propriété n'est effectif qu'après paiement intégral du prix ; à défaut de paiement à la date convenue, nous réclamerons la restitution des marchandises en quelques mains qu'elles se trouvent ainsi que le règlement au titre de la clause pénale.
- Le client est responsable des marchandises dès leur mise à disposition et tous les risques y afférents seront supportés par celui-ci.
- Le client devra se comporter en bon père de famille jusqu'au transfert de propriété.

ENLÈVEMENT / TRANSPORT / LIVRAISON

- Nos marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ de nos entrepôts.
- Quelque soit le mode de transport et même expédié franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.
- Les tarifs de transports et services annexes sont consultables sur dépôt ou sur simple demande. Ceux-ci sont modifiables sans préavis, notamment en fonction de la variation du coût des matières premières et énergétiques et de toute taxe actuelle ou future liée à ce service.
- Le délai de livraison est donné à titre purement indicatif et ne constitue nullement un délai de rigueur.
- Aucun retard de livraison n'engagera notre responsabilité ; les retards de livraison ne donnent pas le droit à nos clients d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts.
- La livraison et déchargement seront effectués à «Lieu de livraison» sous la seule responsabilité du client qui devra notamment s'assurer de la faisabilité, de l'accessibilité et de la sécurisation de l'opération, en obtenant notamment toutes les autorisations nécessaires.
- Le client est tenu de vérifier l'état des produits lors de la livraison et du déchargement et de faire ses réserves sur le bon de livraison. Les produits délivrés par nous seront réputés conformes en quantité et qualité par rapport à la commande.
- Les réclamations doivent nous être confirmées par écrit en recommandé avec accusé de

réception dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la réception des marchandises. A défaut, aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée.

GARANTIE

- La garantie se borne au remplacement des produits défectueux, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.
- En aucun cas notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs.
- Les dimensions, couleurs et poids de nos produits peuvent être soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage.
- La céramique, notamment, étant sujette à des variations de nuances, le client doit, avant la pose, s'assurer que les numéros précisant la tonalité sur les emballages sont tous identiques pour une même commande.
- Aucune réclamation ne sera admise pour des questions d'esthétique qui reste subjective.
- Aucune réclamation ne sera admise pour toute marchandise mise en oeuvre et les matériaux devront être employés conformément aux instructions du fabricant et plus généralement aux règles de l'art. Nous déclinons toute responsabilité s'il n'en est pas ainsi.
- Aucune réclamation ne sera admise pour les choix inférieurs.
- Notre garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation de nos produits conformément aux normes françaises, pour des applications dans des pays aux conditions climatiques équivalentes à celle de la France.
- Les études et recommandations sont données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité de CRH. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient au client, sous sa propre responsabilité de s'enquérir auprès de son maître d'oeuvre ou d'un professionnel qualifié sur les règles de l'art en la matière (afin de les contrôler, de les vérifier et valider qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation et ces conditions particulières d'emploi).

PALETTE / EMBALLAGE

- En cas de livraison sur palette ou avec emballages consignés, le montant des consignes, non assimilable à une vente, est porté sur la facture et est payable aux mêmes conditions que la marchandise.
- Le remboursement de ces consignes n'est dû qu'après retour, à la charge du client, dans un délai maximum d'un mois de ces mêmes emballages reconnus en parfait état, la facture originale sera exigée.
- Les emballages ne répondant pas à ces conditions seront refusés et ne donneront lieu à aucun remboursement. Passé le délai d'un mois et/ou en cas de retour refusé d'emballages abîmés, nous serons en droit de passer ces consignations en décompte.
- Le montant du remboursement sera inférieur au prix de la consigne initialement facturé du fait notamment des frais engagés pour la gestion de ces retours.

CONDITIONS D'ÉVACUATION DES DÉCHETS

- Nous avons instauré, sur certains sites, un service de récupération et de traitement des gravats, déchets industriels banals, toxiques ou polluants, recyclables ou non.
- Dans ce cadre, nous établissons un contrat particulier pour chacune de ces prestations après acceptation de notre devis.
- Le client est le seul responsable de tout désagrément ou pollution résultant de la manipulation de ces déchets et de leur chargement jusqu'au complet traitement ainsi que de la classification retenue.

DROIT APPLICABLE / LANGUE DU CONTRAT

- De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.
- Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

CLAUDE ATTRIBUTIVE DE COMPÉTENCE

- POUR TOUS LITIGES, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPÉTENT, MÊME EN CAS DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS, POUR CONNAITRE LA PROCÉDURE.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- « Données à caractère personnel » signifie toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Dans le cas où le Co-contractant aurait accès à des données personnelles appartenant à CRH, il s'engage à respecter la législation européenne et française en vigueur sur la protection des données personnelles et garantit notamment :
 - le respect de la confidentialité et l'intégrité des données personnelles
 - le respect des durées de conservation applicables
 - la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles pour assurer la protection des données personnelles
 - sa collaboration pour s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des Personnes concernées.

En tout état de cause, le Co-contractant s'interdit de traiter les données personnelles appartenant à CRH à d'autres fins que l'exécution du Contrat.

Dans le cas où une personne non autorisée aurait eu accès aux Données à caractère personnel de CRH ou les aurait obtenues, le Co-contractant notifiera immédiatement un tel accès non autorisé à CRH et coopérera avec CRH pour prendre les mesures jugées nécessaires en vue d'atténuer une telle perte ou un tel accès non autorisé.

Le Co-contractant prendra, toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que ses sous-traitants se conforment à la présente clause, chaque fois qu'ils traitent des Données à caractère personnel dans le cadre du présent Contrat.